

Madame, Monsieur,

Notre mission est l'accueil et l'accompagnement des résidents dans la bienveillance et l'harmonie. Nous vous remercions pour votre confiance.

Notre devise est : toujours s'adapter, notamment vis à vis de la pandémie Covid.

Afin d'optimiser les conditions d'accueil de nos résidents, nous vous demandons de respecter les jours et les horaires d'arrivée et de départ. **Nous favorisons les séjours d'une semaine (du lundi au lundi).**

Pour les accueils en hébergement :

- **Arrivée : lundi matin ou vendredi matin entre 10h30-11h30**
- **Départ : vendredi ou lundi avant 10h ou dimanche après midi 17h**

Pour les accueils de Jour :

- **Arrivée : tous les jours à 9h00**
- **Départ : tous les soirs entre 17h00 et 18h00**

Pour le dossier d'admission ou de réactualisation annuelle :

Le dossier du résident doit être **réactualisé avant le 15 février**, (même si le résident vient en cours d'année) **et doit être impérativement complet le 1^{er} jour d'accueil**, sinon le séjour sera annulé.

Il doit être constitué de l'ensemble de documents :

- la **notification MDPH et l'arrêté d'aide sociale** du Conseil Départemental , **à jour, avec la mention Accueil temporaire ou CESURE.**
- La fiche de renseignements complétée et actualisée
- L'attestation de carte vitale et de mutuelle
- le contrat ou l'avenant
- le certificat médical datant de – de 3 mois
- la prescription médicale du traitement quotidien datant de – de 3 mois
- les photos récentes

Pour les dates **MDPH et Aide Sociale**, si les dates ne sont plus valables dans l'année, pensez à demander les **renouvellements, au minimum 3 mois** avant la fin de validité et de nous les envoyer dès réception pour éviter l'annulation du séjour, ou accueil de jour.

Le jour de l'accueil :

- **le pilulier doit avoir été fait pour toute la durée du séjour avec la prescription médicale en cours, sans oublier le « si-besoin »**
- Si acte médical, il est indispensable de prévoir une prescription pour le passage d'un professionnel (infirmier ou kiné..) à CESURE et de nous avertir quelques jours avant le séjour pour l'organiser.
- Il est obligatoire d'inscrire le nom du résident sur toutes ses affaires personnelles.
- Il est nécessaire de prévoir suffisamment de **linge propre** pour le séjour entier (**pas de lavage**), **produits de soins, masques, argent de poche**, et en fonction des besoins spécifiques du résident : **cigarettes, protections hygiéniques...**
- **le résident devra respecter les gestes barrières et porter le masque pendant le séjour (situation COVID).** Prévoir un nombre suffisant de masques.

Sous peine de se voir refuser l'accueil dans l'établissement, tout résident devra avoir avec lui, l'ensemble des effets personnels, ordonnance, pilulier..., cités ci dessus.

Et ce, pour toute la durée du séjour prévu.

En cas d'oubli, le résident se verra dans l'obligation de retourner dans son lieu de vie habituel.

Informations importantes :

- **2 chambres doubles** : destinées à recevoir des personnes en couples ou des ami(e)s qui en font la demande.
- **En cas d'annulation de séjour**, nous vous demandons dans la mesure du possible de nous informer au plus tard 7 jours avant l'arrivée prévue.
- **Il est impératif , pour être accueilli à Césure, qu'un retour dans le lieu de vie habituel (établissement, famille, famille d'accueil...) soit possible, à tout moment, durant le séjour du résident.**

Je reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

Delphine LAFON

Directrice de Césure

Pour information

Contacts :

- **Administratif : lundi et jeudi 8-12h / 14-17h et mardi 8-12h**
Tél : 05.63.33.87.82
Mail : contact@accueil-temporaire-cesure.fr
- **Equipe éducative : tous les jours**
Tél : 06.49.00.35.13 -
Mail : equipecesure@orange.fr

Fermetures 2023 de CESURE :

- du lundi 24 avril au mardi 2 mai 2023 inclus
- du lundi 7 août au lundi 28 août 2023 inclus
- du lundi 11 décembre au lundi 18 décembre 2023 inclus

=> Retours pour les résidents - à partir de 8h :

- mercredi 3 mai 2023
- mardi 29 août 2023
- mardi 19 décembre 2023